

Déclaration préalable du SE-Unsa 24

CAPD du mardi 11 juin 2019

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Tout ce que nous dirons dans cette déclaration préalable n'aura absolument pas pour but de mettre en cause le travail des personnels administratifs, dont nous savons qu'ils ont été sollicités de nombreuses heures, y compris sur les week-ends et jours fériés, afin de mettre en place le mouvement nouveau, cru 2019. Avec la réduction d'effectifs au sein des services, il nous semble inacceptable que des injonctions leur soient données pour compenser la défaillance d'une réforme imposée et mal préparée.

Voilà plusieurs semaines que nous avons l'impression que les évolutions, que nous dénonçons dans la future Loi sur la Fonction publique, se mettent progressivement en œuvre. Localement, d'un jour à l'autre, notre ressenti et celui de nos collègues varient lorsqu'on aborde la question du mouvement. Dans ce projet de Loi, notre rôle d'élus sur ces questions devient inexistant. Pour ne donner que cet exemple, nous avons découvert certains critères sur les bonifications de barèmes directement en groupe de travail, alors même que nous vous avons fait des propositions datant de plusieurs mois. Le droit des agents sera fortement remis en cause par la suppression de compétences des CAP. Nombre de problèmes soulevés en amont des différentes instances résulte du travail conséquent des commissaires paritaires, et pourtant nos avis semblent peu compter, peu considérés. Nous sommes pourtant les porte-paroles de nos collègues qui doivent être représentés, reconnus et respectés.

Le mouvement « nouvelle version » aura donc bien occupé nos esprits pendant plusieurs mois. Il était nécessaire de tenir des groupes de travail pour en préciser les règles et les modalités, et nous avons répondu présents afin que les échanges puissent être constructifs, dans l'intérêt de tous. Nous avons cette année été surpris de certaines remarques à l'égard de nos collègues ou encore du cheminement des demandes à caractère social, dont les synthèses ont été transmises à la conseillère technique du Rectorat. Plusieurs enseignants ont dû renvoyer des documents, ce qui est particulièrement difficile quand il s'agit précisément de situations sociales ou médicales qui relèvent, par essence, de contextes délicats.

Fait majeur et nouveau de ce Mouvement 2019 : les collègues ont reçu leur projet d'affectation sur leur boîte iProf. Quels rôles tenir donc dans cette CAPD si tout devait être fait d'avance ? C'est pour nous inacceptable.

Autre fait important, et nous vous avons mis en garde : l'obtention d'un poste par extension. D'après les documents de travail, 9 collègues sont affectés par ce système et les conséquences sont catastrophiques. Humainement, ce traitement n'est pas admissible : entre 1h30 et 1h50 de temps de trajet entre le domicile et l'affectation, entre 12 et 15h de trajet par semaine.

Bref, il y a quelques années, nous lançons une campagne : « Nous ne sommes pas qu'un NUMEN » ; nous voyons qu'en 2019, le triste constat à faire est celui de la non prise en compte de l'humain dans ce Ministère.

Concernant les demandes de congé formation professionnelle, nous le rappelons chaque année, et 2019 n'y échappe pas : elles sont toujours aussi nombreuses. Les documents sont éloquentes quant aux réels souhaits de reconversion et / ou de formation. Nous n'avons eu de cesse de le répéter les années précédentes, le nombre de mois octroyés est insuffisant et ne permettra pas de satisfaire les demandes. Parallèlement à cela, la formation continue manque indéniablement, et les professeurs des écoles cherchent des solutions pour y pallier. Le sentiment général, face aux refus divers pour manque de moyens ou nécessité de service, est l'impossibilité d'évoluer et le manque de considération.

Si la spirale restrictive se confirme, la confiance de nos collègues va poursuivre sa lente décroissance et pourrait conduire à une démotivation.

Sur le sujet de la Hors-Classe, nous vous avons envoyé un courrier intersyndical et nous rappelons dans cette instance que le premier critère de départage des égalités de barème doit être l'AGS et non l'ancienneté de grade, qui pénalise notamment les anciens instituteurs. D'autre part, nous réitérons notre demande que l'appréciation soit revue régulièrement. Rappelons aussi que depuis septembre 2012 et grâce à l'action continue du seul SE-Unsa, le nombre de promotions à la hors-classe n'a cessé d'augmenter. Nationalement : 4 500 promus en 2012 ; 15 000 en 2019. On arrive ainsi cette année pour les PE à un ratio de 15.1%. Il restera à franchir encore une étape pour atteindre le ratio des enseignants du 2nd degré à 17% : le SE-Unsa y sera vigilant.

En conclusion, nous déplorons qu'en tant qu'organisation réformatrice et humaniste, nous restions un peu sur « notre faim ».

Les commissaires paritaires du SE-Unsa 24 : Jérôme BOUSQUET – Natacha ETOURNEAU – Thierry HADJADJI – Hélène MALETERRE – Valérie WEISS